



FICHE TECHNIQUE

Parcs à boutures



AIDE À LA CRÉATION ET GESTION DE PARCS À BOUTURES

UN PARC À BOUTURES, POURQUOI ?

Un parc à boutures, ou parc à clones (ou de pieds-mères), est une plantation d'arbres ou d'arbustes permettant une récolte aisée d'une quantité importante de matériel végétal sous forme de boutures, pour les besoins de chantiers de génie végétal.

Aucun processus reproductif sexué n'est impliqué dans la production de ce matériel végétal, mais il est essentiel de préserver la diversité génétique lors des chantiers de plantation ou de génie végétal.

Aussi la composition du parc doit se rapprocher autant que possible de la diversité génétique des arbres du territoire concerné par l'utilisation du matériel végétal qui en est issu.

La marque « *Végétal local* » privilégie les collectes dans la nature. Mais pour avoir à disposition le matériel végétal adapté aux boutures (juvénilité des rameaux ou dimension régulière des bois) en quantité suffisante, il faut des recépages périodiques, difficiles à anticiper et à réaliser sur des individus dispersés sur le territoire chez de multiples propriétaires.

Aussi la marque a ouvert la possibilité de création de parcs à boutures. Cette fiche vient guider les porteurs de projets de parcs à boutures dans leurs décisions et leurs choix d'itinéraires techniques.

Cette fiche technique vient préciser et compléter les règles de traçabilité du référentiel technique « *Végétal local* » pour la constitution de parcs à boutures. Elle permet d'aller plus loin tout en respectant les principes de la marque.

DÉFINITIONS :

Un parc à boutures est créé à partir de plants bouturés, c'est un **parc de clones**.

Un « clone » est constitué de l'ensemble des « ramets » bouturés à partir de la même plante (« l'ortet ») ; tous les ramets d'un clone et leur ortet ont donc le même génotype.

Nous utiliserons le terme de « population » pour désigner les individus d'une espèce concernée présents sur le site de récolte et dans son environnement immédiat. Nous reprendrons donc la définition de l'Institut pour le Développement Forestier « ensemble d'individus d'une même espèce, vivant en un même lieu et échangeant librement des gènes » (Vocabulaire forestier, 2011). La population est souvent plus vaste que le site de récolte.

AVERTISSEMENT :

Un parc à boutures est un parc de clones répondant à des objectifs de composition génétique en termes de diversité (déterminé par le nombre de clones) et de production (déterminé par le nombre de pieds-mères dans le parc).

Si on n'a pas besoin d'un grand nombre de pieds-mères, chaque clone ne sera représenté que par 1, 2 ou 3 ramets.

La répartition des clones sur le terrain (regroupés ou disséminés) dépend de la manière dont on envisage de constituer les lots de boutures : brassage après une récolte identifiée ou récolte à l'aveugle.

Les espèces concernées par les parcs à boutures sont principalement les salicacées, utilisées en grandes quantités dans les projets de génie végétal. Mais cette méthode de production peut également s'appliquer à d'autres espèces, en fonction des conditions de production et pour garantir celle-ci, comme par exemple *Ligustrum vulgare*, très sensible à la fonte des semis en pépinière.

MÉTHODE DE CONSTITUTION DES PARCS

Règles applicables aux parcs correspondant au niveau minimum OBLIGATOIRE dans le référentiel de la marque

- ▶ Collecter les boutures sur des sites non plantés depuis 1970.
- ▶ La population prélevée doit être constituée d'au moins 50 individus en âge de fructifier.
- ▶ Pour les espèces disséminées, le nombre d'individus présents dans la population doit être évalué. Le CBN compétent et le comité de la marque donneront un avis et la décision est laissée à l'appréciation du propriétaire de la marque. Collecter le matériel végétal de base sur un nombre maximum d'individus répartis **au minimum** en trois sites, distants de plus de 5km, pour une même région d'origine.
- ▶ Collecter le matériel végétal de base en réalisant un échantillonnage le plus large et représentatif de la diversité des arbres et arbustes présents sur l'ensemble des sites de collecte.
- ▶ Conserver les fiches de collecte du matériel végétal de base avec la mémoire des habitats sources.

N.B. Si le parc doit comporter des pieds-mères susceptibles de fleurir et de fructifier, il doit impérativement être implanté dans la Région d'origine dont sont issus les clones qui le constituent, en particulier pour les espèces du genre *Salix*.

Préconisations issues des règles CONSEILLÉES du référentiel de la marque

- ▶ Collecter à plus de 500m d'aménagements récents.
- ▶ Collecter dans la même unité naturelle et le même type d'habitat naturel pour constituer l'ensemble du parc. Néanmoins, pour les espèces largement répandues dans des milieux différents la diversité des habitats d'origine peut être un facteur de réussite dans les projets d'aménagements présentant divers faciès.
- ▶ Collecter dans des sous-bassins versants différents.
- ▶ Diversifier la collecte en échantillonnant la diversité morphologique et phénotypique ainsi qu'en multipliant le nombre de points de collecte au sein du site collecté.

N.B. Pour les espèces localement disséminées ne présentant pas une population de 50 individus minimum en âge de fructifier et seulement pour celles-ci, il est préconisé de multiplier les sites de collecte et il est indispensable de faire valider le protocole par le CBN compétent.

N.B. La végétation spontanée sur des sites aménagés avant 1970 (ouvrages hydrauliques, ...) et n'ayant fait l'objet d'aucune plantation des espèces concernées, peut constituer des sites de collecte.

Préconisations permettant d'aller PLUS LOIN que la marque

- ▶ Implanter au moins 50 clones de chaque espèce provenant d'au moins 3 sites de collecte du matériel végétal de base. Prélever de préférence sur de vieux individus, autant que possible datant d'avant 1970.
- ▶ Chaque clone peut être représenté par plusieurs ramets. Le choix est fait en fonction de la dimension du projet et la destination du matériel végétal qui sera prélevé.
- ▶ Pour un parc de petite dimension, constitué pour alimenter des petits chantiers, un clone peut être représenté par un seul ramet, le parc contenant le minimum de 50 pieds-mères.
- ▶ Pour un parc de grande dimension, de l'ordre de 500 pieds-mères par espèce, chaque clone peut être représenté par 5 ramets au maximum, pour un parc de 1000 pieds-mères par espèce un clone peut être représenté par 10 ramets, et ainsi de suite.
- ▶ Essayer d'avoir un nombre équivalent de clones issus de chaque site de collecte du matériel de base.
- ▶ Augmenter le nombre de sites de collecte en cas de discordance constatée des stades phénologiques.

ORGANISATION SPATIALE DES PARCS

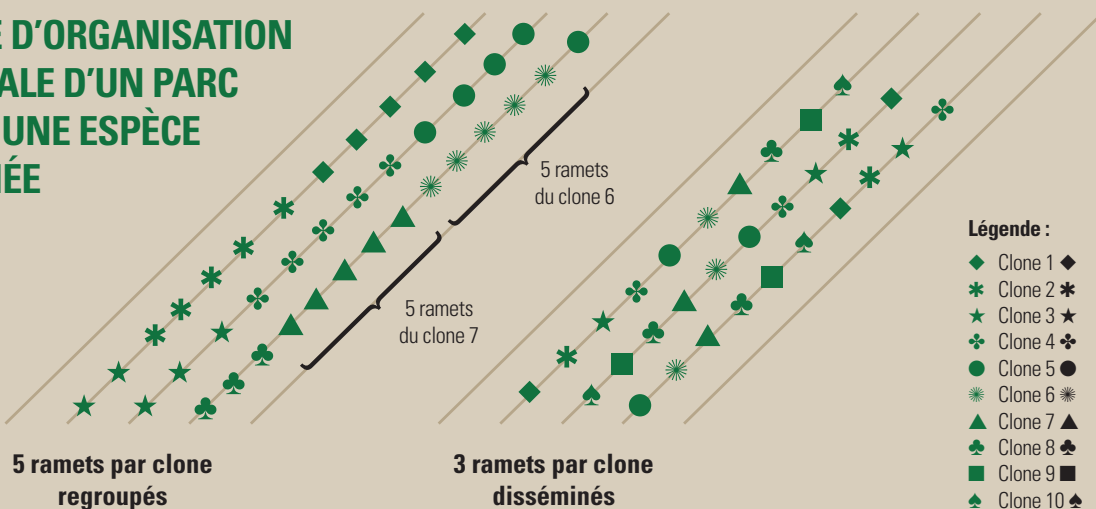
N.B. Le référentiel technique de la marque ne précise pas ces données

Préconisations pour l'implantation des clones dans le parc

- ▶ La répartition des clones sur le terrain de la pépinière (regroupés ou disséminés) dépend de la manière dont on envisage de constituer les lots de boutures : brassage après une récolte identifiée ou récolte à l'aveugle.
- ▶ Ainsi, pour un petit parc à boutures dont la totalité de la production annuelle est écoulee sur les chantiers en jeunes rameaux, les clones pourront être répartis sur la totalité du parc. La diversité génétique est implantée à la création du parc.
- ▶ Par contre, pour les parcs devant produire à la fois des gros bois sur des cépées anciennes et de jeunes rameaux sur des pieds-mères recépés fréquemment, une implantation groupée par clones sera préférée. La constitution de la diversité génétique se fait donc alors au moment de la récolte.
- ▶ Pour les parcs accessibles à plusieurs bénéficiaires, l'implantation devra être groupée par clones. La collecte sera organisée afin que la diversité soit respectée et ces règles seront consignées dans une convention d'usage.
- ▶ L'implantation groupée par clones permet de garder la connaissance des clones, de tester leur capacité à reprendre et en cas de mortalité fréquente observée sur un clone en particulier, y remédier en le remplaçant par un autre afin de garder la diversité.
- ▶ L'implantation de parcs sous forme de haies autour de parcelles agricoles ou de pépinières est possible.



MODE D'ORGANISATION SPATIALE D'UN PARC POUR UNE ESPÈCE DONNÉE



MÉTHODES DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES PARCS

N.B. Le référentiel technique de la marque ne précise pas ces données

Préconisations pour la gestion et l'entretien du parc

- ▶ Le recépage est le moyen de récolte dans le parc, la gestion est donc guidée par l'usage. Cette technique sera à reconduire périodiquement au cas où l'usage du matériel végétal serait différé, afin de préserver la capacité du parc à produire les rameaux dont on aura besoin.
- ▶ Prévoir les moyens de la gestion du parc sur le long terme, en particulier la gestion des parties herbeuses et des interrangs.

Préconisations pour le renouvellement du parc

- ▶ Renouveler le parc par quart tous les cinq ans, en fonction de la biologie des espèces.
- ▶ La périodicité du renouvellement est fonction de la longévité des espèces.
- ▶ Prélever les clones pour le renouvellement selon les règles de constitution du parc, en cherchant de nouveaux sites ressources.

MÉTHODES DE RÉCOLTE DANS LES PARCS

Règles applicables aux parcs correspondant au niveau minimum OBLIGATOIRE dans le référentiel de la marque

- ▶ Récolter une même espèce sur un nombre de clones le plus important possible et de manière aussi équilibrée que possible (un clone ne doit jamais représenter plus de 10% de la collecte totale d'un lot).

Préconisations permettant d'aller PLUS LOIN que la marque

- ▶ Récolter autant que possible sur la totalité des clones pour éviter toute sélection et pour conserver la plus grande diversité génétique.
- ▶ Si plusieurs récolteurs utilisent le parc pour leurs propres besoins, fixer les règles de récolte dans une convention d'usage.



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Rédaction coordonnée par Michel Boutaud du CREN Poitou-Charentes, dans le cadre du groupe opérationnel de la marque Végétal local, avec la collaboration d'Eric Collin et d'André Evette de l'IRSTEA. Crédit photo : Mission Bocage/T. Drouet.